



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2020

Séance du Conseil Communautaire du 13 janvier 2020

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires... une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape. Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du CGCT doit désormais faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, pris pour l'application de l'article 107 de la Loi NOTRE précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le DOB.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Ce débat doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le DOB permet d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur les priorités envisagées, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif (prévu le 3 février 2020). Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Le présent rapport qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

I. LA LOI DE FINANCES 2020 : principales mesures impactant les communautés d'agglomérations

La 5^{ème} loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a été votée en décembre 2017 et promulguée le 22 janvier 2018. Contrairement aux deux précédentes législatures, la 6^{ème} loi de programmation n'est pas intervenue en année 3 (automne 2019), et a été différée au 1^{er} semestre 2020.

La loi n°2019-1479 de finances pour 2020 a été adoptée par l'Assemblée nationale du 28 décembre 2019 et publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019.

Pour les EPCI, le projet de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est le fait majeur de la loi de finances 2020.

A. Fixation de la DGF et des variables d'ajustement pour 2020

L'enveloppe globale de DGF est fixée à 26,9 Milliard d'€, stable, à périmètre constant, par rapport à 2019.

A périmètre constant, la DGF est stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2020 étant estimée à 1,0%, le pouvoir d'achat de la DGF continue à diminuer. Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. Elle est donc totalement financée par redéploiement interne.

B. Mesures fiscales et le nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2020 va progressivement supprimer, entre 2021 et 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales encore payée en 2020 par la minorité de contribuables les plus aisés. En contrepartie du produit fiscal de TH perdu, les EPCI recevront une quote-part de la TVA nationale.

L'article 5 organise tout le dispositif de suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour la période courant de 2020 à 2023, complétant et amendant ainsi le dispositif prévu à l'article 5 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

La suppression de la TH sur les résidences principales va connaître 3 temps :

- En 2020, les EPCI n'ont pas la possibilité de fixer leur taux de taxe d'habitation qui est gelé à son niveau de 2019, et l'actualisation forfaitaire des bases est remplacée par un coefficient fixé à 1,009 pour les seules résidences principales. En revanche, est conservée l'éventuelle augmentation physique des bases (imposition de nouveaux logements ou extensions de logements existants).
- En 2021, c'est l'année 1 de la réforme fiscale. Les EPCI bénéficient d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Le calcul du montant à compenser sera établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017, indépendamment de l'évolution des compétences exercées. Aucune délibération ne pourra être prise en matière d'exonération / abatement de foncier bâti pour l'année 2021 (à prendre avant fin octobre 2020).
- En 2022, les EPCI pourront à nouveau délibérer en matière d'exonération et d'abattement au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et, en 2023, les EPCI retrouveront l'ensemble de leurs prérogatives en matière d'exonération et de taux.

Pour les EPCI la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales passe donc par l'allocation d'une part de la TVA nationale. Cette quote-part est calculée pour 2021 en valeur 2020, en rapportant : les produits de TH perçus par l'EPCI cette année là (sur la base des taux d'imposition 2017 et majorés des compensations d'exonération TH, et de la moyenne des rôles supplémentaires TH

comptabilisés sur 2018/2020), au produit net de TVA nationale encaissé la même année. Les années suivantes, cette quote-part sera appliquée au produit national net de TVA pour déterminer le produit alloué à chaque EPCI concerné. La compensation sera donc indexée sur l'évolution du produit net de TVA nationale. Cette réforme va enlever de l'autonomie financière à notre agglomération.

Une garantie de ressources est prévue afin que la compensation versée à chaque EPCI ne soit pas inférieure au produit de référence calculé en valeur 2020. Toutefois, le produit net de la TVA n'est pas un impôt modulable, il est fluctuant, à la hausse, mais aussi parfois à la baisse en cas d'année de récession et/ou de stagnation. Cela va donc impacter de façon non négligeable nos recettes et rendre les ressources de notre agglomération plus instables.

C. Péréquation horizontale : suppression de la progressivité

Depuis que la loi de finances 2012 a créé ce dispositif, la péréquation horizontale connaît une montée en puissance. Notre ensemble intercommunal (CAHM + communes), en tant qu'ensemble intercommunal « moins favorisé » est bénéficiaire de ce fonds depuis sa mise en place ; les « plus favorisés » quant à eux sont contributeurs au FPIC.

Au niveau national, la loi de finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 milliard d'€, montant atteint depuis 2016.

D. Autres mesures fiscales et financières

Il est prévu une augmentation de 0,9 % des bases d'imposition TH et de 1,2% des bases de foncier bâti.

L'article 52 relate de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et propose des mesures de simplification de l'évaluation des locaux professionnels, en rendant biennale la mise à jour des coefficients de localisation.

II. LA STRATEGIE ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

A. La stratégie de la CAHM

La prospective financière réalisée fait apparaître une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 0.85 %. Cette évolution reste prudente dans l'attente des notifications de l'Etat.

L'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement est estimée à + 1 %. Cette évolution est notamment due à une diminution du chapitre 011 et une évolution du chapitre 012.

La CAHM souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé et estime son virement à la section d'investissement à 1,5M€ sur le budget principal.

Afin de garantir une épargne nette à un bon niveau, la communauté d'agglomération souhaite maîtriser son endettement grâce à la mobilisation de recettes d'investissement propres et la sollicitation de subventions auprès des différents partenaires financiers.

B. La structure de la dette

La dette de la communauté ressort à 84 830 895 € tous budgets confondus au 1^{er} janvier 2020 pour un taux de 2,25% et une durée de vie résiduelle moyenne de 11 ans et 11 mois.

Sur l'exercice 2019, tous budgets confondus, la Communauté a consolidé 7 emprunts. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2019	Durée	Taux payé
Principal	2018.09	Arkéa	2 000 000 €	15/11/2018	2 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) +0,67%
	2019-03	La Banque Postale	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	20 ans	Eonia (flooré à 0%) + 0,80% jusqu'au 03/07/2020 (phase de mob.) puis taux fixe 0,54%
	2019-06	Arkéa	2 000 000 €	02/12/2019	2 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois moyenné (flooré à 0%) + 0,60% jusqu'au 30/03/2020 puis taux fixe 0,95%
Assainissement	2019-01	Caisse d'Epargne	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	25 ans	Taux fixe 0,79%
	2019-02	La Banque Postale	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	25 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,86% jusqu'au 04/05/2020 puis taux fixe 0,66%
La Méditerranéenne	2019-04	La Banque Postale	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,80% jusqu'au 23/06/2020 puis taux fixe 0,56%
Le Roubié	2019-05	La Banque Postale	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,80% jusqu'au 23/06/2020 puis taux fixe 0,56%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	56 884 334	67,1%	3,03%	13 ans et 7 mois	91	1A/1B
Taux fixes	53 421 028	63,0%	2,91%	13 ans et 11 mois	88	1A
Swap fixant	633 333	0,7%	2,60%	10 ans et 4 mois	1	1A
Taux fixes alternatifs	2 829 973	3,3%	5,31%	8 ans et 1 mois	2	1B
Taux monétaires	27 946 560	32,9%	0,68%	8 ans et 6 mois	19	1A
Eonia	7 000 000	8,3%	0,83%	5 mois	4	1A
Euribor 3 mois moyenné	6 072 895	7,2%	0,45%	5 ans et 4 mois	5	1A
Euribor 3 mois	14 873 666	17,5%	0,71%	13 ans et 10 mois	10	1A
Total	84 830 895	100,0%	2,25%	11 ans et 11 mois	110	

La durée de vie sur l'index Eonia est très courte car la totalité de cet encours représente les contrats en phase de mobilisation. Au terme de cette phase, les contrats basculent sur taux fixe. Également, la durée de vie sur index Euribor 3 mois moyenné est réduite du fait de l'emprunt 2019-06 qui est en phase de mobilisation.

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 63% de l'encours sur taux fixe et 0,7% de positions liées à des instruments de couverture contre le risque de taux (swap fixant).

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 3,3% de l'encours global.

Avec près de 33% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,68% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 2,25% .

Courant 2020 cinq emprunts, qui sont en phase de mobilisation sur index monétaires, basculeront sur du taux fixe pour la phase de consolidation. Cela viendra modifier la répartition par type de taux avec un renforcement du fonds d'endettement à taux fixe.

Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant uniquement des emprunts à taux fixe. La totalité des emprunts souscrit cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.

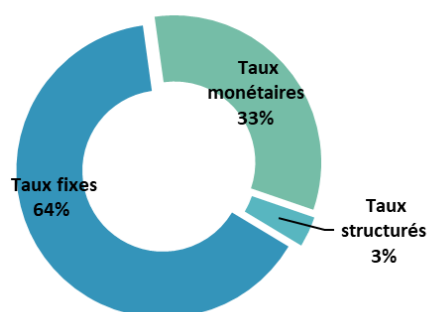
Il est envisagé d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements sur le budget principal. Le choix de la stratégie de taux sera fait en fonction des opportunités offertes par le marché et de nos besoins.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre communauté devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

Répartition de l'encours par type de taux

Stock au 1er janvier 2020



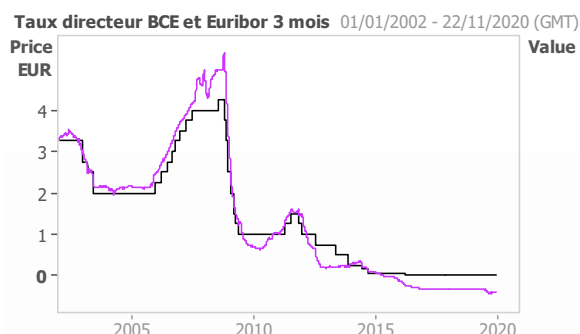
1. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2020, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 ^{er} janvier 2020	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 16/12/2019
9	1 075 071	3 ans et 1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	- 0,40%
A01-005	1 754 902	11 ans et 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	-0,40%

Le graphique ci-contre présente la courbe de l'Euribor 3 mois (en violet) et celle du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (en noir) de fin 2002 au 16 décembre 2019.

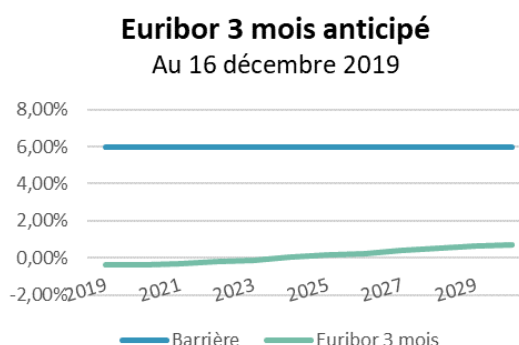
Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. La barrière à 6% est très éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à - 0,40% à la date de rédaction du ROB.



Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié.

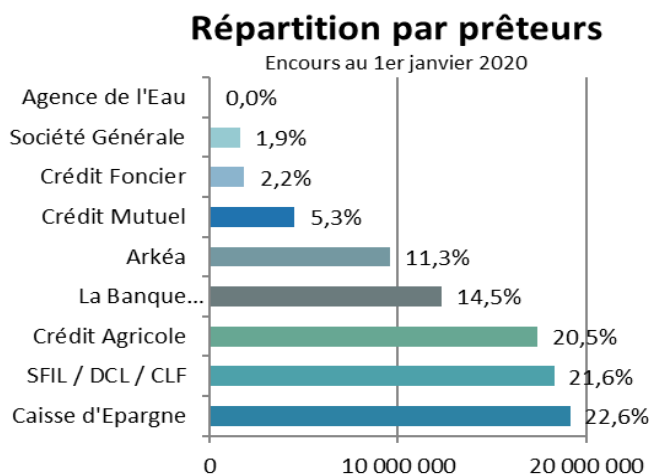
Le graphique ci-contre représente l'évolution de l'Euribor 3 mois telle qu'anticipée par le marché sur les 11 prochaines années. Ils présentent une tendance du marché et non l'avenir.

La zone de risque reste à ce jour très éloignée sur ce contrat. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.



2. Répartition de l'encours par prêteurs

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

3. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2020	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	29 300 933	2,27%	9 ans et 8 mois	62,6% taux fixe 33,7% taux monétaires 3,7% taux structurés	7 400 000
Assainissement	31 571 798	2,99%	15 ans et 4 mois	84,8% taux fixe 9,6% taux monétaires 5,6% taux structurés	4 000 000
Eau	6 475 496	2,50%	18 ans et 6 mois	99,5% taux fixe 0,5% taux monétaires	2 400 000
La Capucière	10 497 689	0,91%	8 ans et 4 mois	23,8% taux fixe 76,2% taux monétaires	5 000 000
La Méditerranéenne	4 147 627	0,73%	7 ans et 1 mois	100,0% taux monétaires	3 140 000
Le Puech	1 337 351	0,12%	5 ans et 11 mois	100,0% taux monétaires	352 000
Le Roubié	1 500 000	0,82%	5 mois	100,0% taux monétaires	1 120 000
Jacques Cœur	Pas de dette sur ces budgets au 1 ^{er} janvier 2020				600 000
Extension Source					525 000
GEMAPI					1 155 000

Budget Principal

Un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La faible durée de vie résiduelle s'explique par la mobilisation d'emprunt sur Eonia sur une durée très courte (entre 1 an et 3 mois).

Budget Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la CAHM de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'usager.

Budget La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech et Le Roubié

Ces budgets sont majoritairement indexés sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

4. Perspectives sur l'exercice 2020

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,39% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes sont également bas. Nous emprunterons à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

Les marges bancaires se sont dégradées cette année du fait de la politique monétaire mis en œuvre par la Banque Centrale Européenne (baisse du taux de dépôt à -0,50% en septembre 2019), la mise en concurrence des établissements prêteurs permet d'obtenir des niveaux de marges toujours attractifs.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 25 692 000 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	3 700 000	Fixe 1,50%	20 ans	Maintien de la répartition actuelle par type de taux
	3 700 000	E3M (flooré à 0%) +0,60%		
Parcs d'activités*	10 737 000	E3M (flooré à 0%) +0,60%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets pour les remboursements anticipés lors de la vente des terrains
Eau et Assainissement	6 400 00	Fixe 1,80%	25 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
GEMAPI	1 155 000	Fixe 1,50%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)

*La Capucière, La Méditerranéenne, Le Roubié, Jacques Cœur, Extension Source, Le Puech.

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec une marge de sécurité). Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 30 juin 2020 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2020 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 103 169 732 €
- Taux moyen : 1,93 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 14 ans
- Répartition de la dette à taux fixe : 66,3 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 2,3 %
- Répartition de la dette à taux variable : 31,4 %

III. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2020, PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Le gouvernement a construit le projet de loi de finances 2020 à partir d'une prévision de croissance (évolution PIB LF) de 1,30% et d'une évolution des prix hors tabac de 1,00%.

S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition, si l'on se base sur les éléments actuellement disponibles, elles devraient atteindre 0,9% pour les bases de TH et de 1,2% pour les bases de foncier. Le projet de budget a été construit sur ces bases.

Les projets des 17 budgets de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée seront présentés sans reprise des résultats lors de la séance du Conseil Communautaire du 3 février 2020, situation différente des années précédentes.

A. Le Budget Principal

Dans le cadre de la Loi Notre, la CAHM prend les compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à compter du 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, tous les contrats en cours avec les différents prestataires et toutes les opérations initiées seront transférés à la CAHM.

Les évolutions mentionnées ci-dessous, sont calculées par rapport au prévu 2019 (BP+DM).

1. Les recettes

- Le chapitre 74 et les dotations : 10,6 M€ (+ 0,52%)

Si la DGF devrait se maintenir autour de 8,1 M€ (identique à 2019), les recettes du chapitre 74 sont en légère hausse, du fait notamment d'une compensation TH en augmentation de 90 136 € (1,4 M€), sachant que d'autres postes diminuent (emplois aidés et subventions).

La CAHM sera toujours bénéficiaire du FPIC, comme 60% des ensembles intercommunaux. Du fait de la stagnation globale, il se maintient à 1,1 M€.

- Le chapitre 73 et la fiscalité : 41,9 M€ (+0,90%)

Comme indiqué précédemment, les recettes fiscales ont été estimées avec une augmentation des bases de TH de 0,9% et de 1,2% pour le foncier. Concernant la CFE, une évolution physique des bases de + 0,5% a été estimée de 2020 à 2022.

Pour la 11^{ème} année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2020. Ainsi les taux d'imposition de 2019 seront maintenus (CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TH = 10,88% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

Le coefficient de la TAXe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est lui aussi maintenu à 1,20%.

La CAHM maintient aussi l'adaptation de l'imposition de la cotisation minimum de CFE aux capacités contributives des entreprises.

La CAHM n'a pas mis en place de taux pour le Foncier Bâti et l'impact du foncier non bâti est très faible.

Il est important de noter que le chapitre 73 est majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4,1 M€, est versée par la CAHM à l'EPIC de l'office du tourisme « Cap d'Agde Méditerranée ». De plus, sont prévus les 2 M€ de reversement du budget Annexe des Ordures Ménagères vers le budget principal pour le financement du service encombrants.

- Chapitre 70 : 3,5 M€ (4,53%)

Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, du SICTOM, des budgets annexes Eau, Assainissement et GEMAPI et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde.

Cette année, est rajouté dans ce chapitre le remboursement des salaires du budget annexe transport.

2. Les dépenses

- Charges à caractère général : 8,2 M€ (-6,14%)

Ce chapitre est en baisse pour répondre à la lettre de cadrage précisant : « *Pour ce budget primitif 2020 il vous est demandé de ne pas dépasser en dépenses les inscriptions budgétaires du budget primitif 2019 (hors évolution des dépenses énergétiques, évolutions contractuelles, contributions obligatoires).*

Je vous engage très fortement à être force de proposition pour mettre en œuvre les réflexions et les actions permettant de mieux maîtriser nos dépenses courantes dont je constate qu'elles augmentent sensiblement ces deux dernières années ».

En parallèle, la prise des compétences par la CAHM de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à compter du 1^{er} janvier 2020, entraîne une prévision de 120 000 € d'étude et 100 000 € pour l'entretien des réseaux existants. Cette prise de compétence n'a pas encore fait l'objet de révision des attributions de compensation (AC).

Une CLETC se tiendra au printemps pour évaluer le coût de la prise de cette nouvelle compétence. Les AC seront diminuées et les dépenses correspondantes inscrites au BS 2020.

- Charges de personnel : 18,9 M€ (+ 3,23%)

A partir de 2020, il est important de noter que ce chapitre intègre la masse salariale des agents du service Transport jusqu'alors supportée par le budget annexe pour un montant de 120 000 €.

Aussi, à périmètre constant la variation est donc corrigée à +2.6%.

Après l'effort consacré en 2019 sur les moyens humains nécessaires à la réalisation des missions des services techniques de proximité, l'exercice 2020 s'annonce comme une année de maîtrise de la masse salariale.

La prévision 2020 intègre les augmentations réglementaires : évolution annuelle de la valeur du SMIC, application des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations pour l'exercice, évolution des carrières des fonctionnaires avec les avancements d'échelons.

De même, les recrutements effectués en cours d'année 2019 vont peser sur une année pleine.

Enfin, un levier important de la maîtrise de nos dépenses en matière de personnel sera la gestion à la baisse des enveloppes d'heures supplémentaires.

Ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 70 et 74.

De plus, vous trouverez en annexe le rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de la CAHM (*annexe 1*), ainsi que les informations relatives au temps de travail (*annexe2*).

- Autres charges de gestion courante : 5,6 M€ (+8,44%)

Ce chapitre comprend essentiellement l'ensemble des subventions aux partenaires :

- centre aquatique : notre participation augmente de 155 181 €, notamment du fait de la délégation de gestion de la piscine de Pézenas à la ville d'Agde en année complète,

- aéroport : + 57 217 €

- la participation au capital social de la SEMOP pour le port fluvial d'Agde et les frais d'études règlementaires pour un montant de 300 000 €.

- Atténuation de produits : 18,84 M€ (0,00%)

Ce chapitre est stable. En effet, notre prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est de 10 097 375 €, inchangé depuis 2017, date d'intégration de la commune de Tourbes.

Il sera inscrit au BP le montant des AC définitives 2019.

Enfin, le reversement de la taxe de séjour est estimé, comme en 2019, à 4,1 M€.

- Charges financières : 0,7 M€ (-3.86%)

Une baisse de 28 000€ des charges financières est constatée grâce à une gestion dynamique de la dette.

3. Projets envisagés en investissement

Près de 15,4 M€ de crédits nouveaux devraient être inscrits en dépenses d'équipement au Budget Primitif.

Dans le cadre de la prise de compétence « eaux pluviales », il est prévu la somme 552 000€ pour les études du schéma directeur.

Poursuite des programmes d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle :

➤ Restauration de la Villa Laurens à Agde : 3 M€

La dernière phase de travaux de restauration du Château Laurens s'achève pour une ouverture au public courant 2020.

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc va débiter cette année.

La restauration du Château Laurens est subventionnée à hauteur de 70% par les partenaires financiers.

➤ En matière d'habitat : 2.75 M€

En réponse au programme d'actions du PLHI, les programmes d'aides seront reconduits notamment au titre des différents dispositifs, sur le parc privé, avec les OPAH RU, le PIG l'action façades et le POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) et sur le parc public

avec la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 100 000 €.

Les objectifs 2020 (sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) étant d'aider :

- dans le parc privé, la réhabilitation de 270 logements (dont 200 financés en complément de l'Anah par l'Agglo) dont 40 de propriétaires bailleurs, 200 de propriétaires occupants et 30 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés dans le but de les aider à s'organiser
- dans le parc public, la programmation de logements pour l'année 2020 est en cours d'étude avec les différents intervenants (bailleurs sociaux, communes, DDTM...) cependant les objectifs du PLHI sont de 290 logements sociaux par an.

En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence et du développement durable, il s'agit de favoriser la mixité sociale et de soutenir une dynamique sur les centres anciens.

Il est prévu 850 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 1,9 M€ gérés pour le compte de l'Etat (en dépenses et en recettes) soit 2.75 M€.

➤ **L'ultra Haut Débit : 300 000€**

Depuis 2015, l'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'investir dans la construction d'un réseau de fibre optique avec une démarche d'aménagement du territoire afin de créer un environnement numérique favorable à l'implantation de nouvelles entreprises et d'agir sur la création d'emplois. L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises afin de les inciter à s'installer, se développer et à créer des emplois et permettre aux entreprises présentes de prendre rapidement le virage numérique nécessaire au développement économique et touristique de l'agglomération.

Par ailleurs, la création de cette nouvelle infrastructure intercommunale numérique en fibre optique sera à terme une source d'économie importante dans les coûts du fonctionnement informatique des collectivités avec des gains de mutualisation et de partage du matériel, des équipements et de la maintenance.

Après quatre années de lourds investissements destinés à la construction et la mise en exploitation du réseau Très Haut Débit en fibre optique, le schéma directeur numérique de la CAHM arrive quasiment à son terme. L'investissement doit porter aujourd'hui sur la finalisation du déploiement de la fibre dans les communes du nord du territoire et notamment vers TOURBES, commune qui n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du schéma directeur en 2010 puisqu'elle n'était pas alors membre de l'intercommunalité.

Par ailleurs, le réseau représente aujourd'hui plus de 100 km de fibres déployées avec 182 sites raccordés dont une trentaine d'entreprises privées. C'est autant d'agents publics et de salariés dont l'activité professionnelle dépend en partie du bon fonctionnement du réseau. C'est pourquoi, cette année la CAHM a décidé de porter ses efforts d'investissement sur la sécurité du réseau afin de limiter les impacts économiques d'éventuels incidents sur la fibre optique. La sécurisation du réseau consiste d'une part à boucler le réseau afin de disposer de deux routes optiques potentielles différentes pour atteindre un même site et d'autre part à disposer d'une double adduction internet sur

Si l'exploitation du réseau représente des coûts, elle est néanmoins source de recettes de fonctionnement et d'investissement. Pour exemple, les locations longues durées aux opérateurs de services sont imputées comme des recettes en investissement et elles représenteront 342 212 € en

2020. A cela s'ajouteront également mais dans une moindre mesure, les recettes de fonctionnement de mises à disposition mensuelles de fibres aux opérateurs fournisseurs de services aux entreprises.

➤ **Gigamed Bessan : 600 000€**

L'Agglomération a lancé, sur le site de la Capucière à Bessan, la construction d'une pépinière / hôtel d'entreprises, moderne et connectée, à vocation régionale de 2 200 m² avec des solutions d'hébergements et de services comprenant : 22 bureaux, 1 espace coworking, 3 salles de réunion modulables, 1 salle de formation et 7 ateliers.

Cette Pépinière est véritablement dédiée aux attentes de l'entrepreneuriat et favorisera les échanges entre résidents, coworkers entreprises ou experts. Son positionnement est tourné vers les filières stratégiques du territoire : numérique, construction, bien-être, tourisme, services à la personne, paramédical, transition énergétique...

Le bâtiment « Gigamed » est classé « Bâtiment Durable Méditerranéen ». Il sera opérationnel en février 2020.

➤ **Développement du site des métiers d'art : 200 000€**

Cette année 2020 sera focalisée sur les travaux de rénovation visant à étoffer et à renforcer notre offre.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 625 000€**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit en allouant une enveloppe de 500 000 € visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

De plus, l'enveloppe de 100 000 € destinée à la restauration des espaces verts sur les communes est maintenue.

Enfin, une enveloppe de 25 000 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal :**

Il est prévu 840 000 € de crédits pour l'entretien des bâtiments et sites communautaires et 815 500€ de nouveaux crédits pour la poursuite de renouvellement et modernisation du matériel, en particulier du parc roulant.

Une enveloppe de 1 M€ sera destinée à assurer l'entretien et la modernisation des infrastructures de nos Parcs d'Activités.

Au BP2020, les dépenses d'équipement sont estimées à 15.4 M€.

Le total de la section d'investissement est de 19.8 M€, financé à 6 M€ (30%) par des subventions, 1.4 M€ (7%) de FCTVA, 5 M€ (25%) d'autofinancement et de 7.4 M€ (38%) d'emprunt.

B. Les Budgets Annexes

1. PAEHM en budgets annexes

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

4,8 M€ de travaux et 200 000 € d'acquisitions sont prévus. La livraison de la ZAC est envisagée au 1^{er} semestre 2020, suivi de la poursuite de la commercialisation des lots.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

1 M€ de fin de travaux sont prévus avec une livraison de ce parc début d'année.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

200 000 € d'études sont prévus ainsi que 400 000 € pour les premières acquisitions.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit. Pour 2020, il est prévu 2.9 M€ de travaux de démolition et 180 000 € d'acquisitions foncières.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est en fin de commercialisation. Des études et travaux sont envisagés pour régler une problématique hydraulique lors de fortes intempéries.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Le dernier lot ayant été délibéré en décembre 2019, l'année 2020 devrait permettre de réaliser les dernières cessions.

Budget Annexe PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry :

15 000 € de crédits sont prévus sur ce budget.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

150 000 € sont inscrits pour le lancement de la ZAC ainsi que 375 000 € pour les premières acquisitions.

2. Budget Annexe EAU

Les dépenses d'équipement sont estimées à 5 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2020 sur les communes de la CAHM :

- 1,2 M€ de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, y compris les branchements et les compteurs sur les communes de Bessan, Florensac, Pézenas et Pomérols.
- 700 000 € de travaux de renforcement des réseaux d'eau potable avec la mise en œuvre de la sectorisation sur la ville d'Agde.
- 600 000 € de travaux de mise en conformité des têtes de forage sur la commune de Portiragnes et l'équipement du forage de la barquette à Bessan.
- 300 000 € pour débiter les travaux d'extension de réseau d'eau potable afin de raccorder la commune de Portiragnes à la ressource Orb.

L'emprunt prévisionnel est estimé à 2,4 M€.

3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont estimées à 5,8 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés sur les communes de la CAHM :

- 200 000€ de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Bessan.
- 1 000 000€ pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration Posidonia.
- 500 000€ de réhabilitation des postes de refoulement et réseaux sur les communes d'Agde et de Vias.
- 200 000€ de travaux pour l'extension des réseaux à Agde.
- 500 000€ de travaux de réhabilitation des réseaux sur les communes de Florensac, Montagnac et Pézenas et 110 000€ à Saint Thibéry.
- 400 000€ de travaux pour la création d'un bassin d'orage à Pomerols.

L'emprunt prévisionnel est estimé à 4 M€.

4. Budget annexe GEMAPI

En fonctionnement, les dépenses réelles seront d'environ 1,3 M€. Avec des charges à caractère général de 855 000 € et 444 400 € de charges de personnel. La première tranche des opérations de restauration et d'entretien du fleuve Hérault sera réalisée en 2020 pour un montant de 342 000 €.

Au niveau de l'investissement, il est prévu 2,7 M€ de dépenses d'équipement.

➤ **Protection du littoral** : Les études de maîtrise d'œuvre en vue de préserver du phénomène d'érosion le littoral des communes de Portiragnes, Vias et du Grau d'Agde se poursuivent en 2020 afin de programmer les travaux à partir de 2021. Ces études, la préparation des dossiers réglementaires mais aussi les suivis et mesures compensatoires des précédents travaux représentent 640 000 €.

➤ **Cours d'eau** : les études de scénarios d'aménagement pour la lutte contre les inondations sur le bassin-versant de l'Ensigaud et pour la renaturation de la Peyne dans la traversée urbaine de Pézenas seront menées en 2020 pour un montant respectif de 120 000€ et 300 000€. Ces études sont financées à hauteur de 80% par les partenaires.

➤ Digues : 1.24 M€

Les suivis réglementaires des systèmes d'endiguement (digue et ouvrages associés comme les stations d'exhaure), à présent confiés au bureau d'études agréé Antéa, se poursuivent ainsi que la préparation des dossiers de classement des ouvrages conformément à l'évolution de la réglementation. Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan (420 000 € au total) et de Portiragnes plage (420 000 €). L'analyse multicritère sera lancée concernant la digue de Pézenas, en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 84 000 € ainsi que des travaux d'urgence pour 200 000€. Ces projets sont financés à hauteur de 80% par les partenaires.

➤ Acquisition de matériel technique : 522 000 €

A la vue de l'accroissement des coûts d'investissement et de fonctionnement, la CAHM proposera en conseil communautaire de voter un produit dédié de 1 800 000 € pour l'année 2020 (identique à celui de 2018 et 2019).

L'emprunt prévisionnel 2020 est estimé à 1,16 M€.

5. Budget Annexe Transport

Les dépenses de fonctionnement s'établiraient 3.6M€ et le versement transport est estimé à 2,4M€. La participation du budget principal devrait quant à elle s'établir à 1 M€. En section d'investissement, 118 000 € devraient être inscrits pour le renouvellement partiel du mobilier urbain, le jalonnement des modes doux et pour une étude pré-opérationnelle piste cyclable canal du Midi.

6. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM. Le taux n'a pas été modifié depuis 10 ans et il est reconduit pour l'année 2020.